



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 463-26 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et dépôt du projet fût fait lors d'une séance ordinaire le 2 juin 2026, à l'effet que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le règlement # 463-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mardi le 7 juillet 2026
Heure : 19h30
Lieu : 215 rue Lessard, Sainte-Ursule
(Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 5^{ième} JOUR DU MOIS DE JUIN 2026 (2026-06-05)

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 463-26 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 5 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de juin 2026.

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis,
Directrice générale et greffière-trésorière